

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°9 – 2 juin 2026

À RETENIR CETTE SEMAINE



PHENOLOGIE

La floraison est achevée en tous secteurs, à l'exception des secteurs tardifs ou gelés. La nouaison est en cours.

MILDIU

Sortie de taches observée depuis le milieu de semaine dernière. Risque modéré. Période de grande sensibilité pour la vigne.

OIDIUM

Quelques nouveaux symptômes vus en parcelles à historique. Risque élevé. Période de grande sensibilité pour la vigne.

FLAVESCENCE DOREE

Nettoyage du matériel à chaque sortie de parcelle pour éviter de disperser la maladie lors des opérations d'écimage/rognage/effeuillage.



Ce logo est un indicateur sur les résistances aux substances actives couplées à un bioagresseur.

Vous trouverez des éléments complémentaires dans le lien ci-dessous :

<https://www.r4p-inra.fr/fr/rapports-techniques-sur-les-resistances-en-france/>

La note technique commune résistances est disponible ici :

<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2026-note-technique-commune-vigne.pdf>



Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre ce bioagresseur. Vous pouvez consulter la liste sur <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>.

Le réseau compte **139 parcelles** observées cette semaine.



1. Données météo



Consultez régulièrement les prévisions Météofrance (<https://meteofrance.com/>) ou, pour les professionnels, le portail du Comité Champagne (<https://meteo.comitechampagne.fr/meteo/previsions>).

2. Stades phénologiques



Nouaison.

La floraison a progressé rapidement la semaine dernière, en raison des températures très élevées. Elle est maintenant achevée dans la grande majorité des secteurs, et touche à sa fin en secteurs tardifs ou gelés. La nouaison est en cours.

Les températures sont maintenant plus conformes à la normale. Le développement de la végétation va se poursuivre sur un rythme plus modéré.

Au niveau phénologique, le profil de l'année 2026 ressemble à celui de 2020 et 2022.

Chardonnay : nouaison (BBCH71).

Pinot noir : fin floraison à nouaison (BBCH68 à BBCH71).

Meunier : pleine floraison à fin floraison (BBCH 65 à BBCH68).

La végétation conserve une douzaine de jours d'avance par rapport à la moyenne décennale.



1. Situation

La situation a évolué au vignoble depuis le dernier bulletin. De nouveaux symptômes sont signalés en tous secteurs ou presque depuis le milieu de la semaine dernière, liés aux pluies tombées entre le 1^{er} et le 18 mai. Il s'agit essentiellement de taches isolées. De très rares parcelles montrent des symptômes réguliers (Pévy, Essomes sur Marne, sources : GDV Marne et TEVC). La carte de la présence de symptômes de mildiou au vignoble est consultable sur l'application VigiCA.

Quatre parcelles du réseau RSBT sont maintenant concernées par la présence de quelques taches de mildiou sur feuilles, soit un peu moins de 3 % du réseau (contre 0.7 % des parcelles du réseau la semaine dernière).

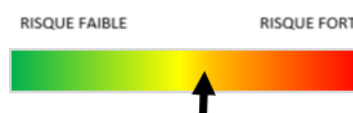
Le week-end dernier, la majorité du vignoble a échappé aux orages, sauf le Barrois où il est tombé 5 à 6 mm (très localement jusqu'à 10 à 15 mm). D'après les abaques, les sorties de taches correspondant à ces pluies sont attendues en fin de cette semaine.

Selon le modèle Potentiel Système (S. Strizyk, version 2017), l'EPI (Etat Potentiel Infectieux) est stable, suite à la période chaude et sèche que nous venons de traverser. Toutefois, si les pluies prévues cette semaine se confirment, il pourrait repartir à la hausse.

2. Analyse de risque

Le potentiel épidémique est actuellement stable, mais il pourrait évoluer à la hausse en cas d'évènements pluvieux. Le risque reste modéré.

La vigne est toujours dans une période de grande sensibilité.



3. Gestion alternative du risque

La maîtrise du risque mildiou passe par une bonne prévention des prochaines contaminations. Les éléments à prendre en compte pour gérer le risque sont la pousse de la vigne, les cumuls d'eau, les prévisions de pluie, et l'état sanitaire des parcelles.

Surveiller les prévisions météo et l'état sanitaire des parcelles.

Les mesures prophylactiques (réduction de la vigueur, travaux en vert, palissage soigné pour aérer la zone des grappes) permettent de limiter la pression du mildiou.

Des fiches sur les méthodes alternatives et la prophylaxie sont disponibles [Vigne | DRAAF Grand Est](#)

LES	GROUPES	MILDIOU	/	VIGNE	/	STROBILURINES ET AUTRES	SONT EXPOSÉS À UN RISQUE DE RÉSISTANCE.
						TRIAZOLOPYRIMIDINES	
						CARBOXAMIDES (CAA)	
						CYANOACETAMIDEOXIMES	
						PHENYLAMIDES (PA)	
						BENZAMIDES	
						AZOLE SULFONAMIDES	



OIDIUM

1. Situation

La surveillance sur feuilles se poursuit, et les observations sur grappes prendront le relais dès la semaine prochaine. La situation sur feuilles continue d'évoluer dans les parcelles à historique. Il s'agit principalement de taches isolées, mais quelques parcelles présentent des symptômes plus réguliers. L'indicateur de présence de symptômes sur feuilles dans les Chardonnay (basé sur l'ex réseau Magister 2004-2023) classe 2026 parmi les années à potentiel modéré à élevé (source Comité Champagne).

La carte de la présence de symptômes d'oïdium au vignoble est consultable sur l'application VigiCA.

Sur le réseau RSBT, 9 parcelles sur 140 présentent actuellement des symptômes sur feuilles, soit un peu plus de 6 % des parcelles du réseau concernées par de l'oïdium, contre 5 % la semaine dernière.

Les tout premiers symptômes ont été vus sur pédicelles (source : GDV Marne).

2. Analyse de risque

Le risque épidémique reste élevé.

La vigne est encore dans une période de grande sensibilité.



3. Gestion alternative du risque

Les mesures prophylactiques (réduction de la vigueur, travaux en vert, palissage soigné pour aérer la zone des grappes, effeuillage précoce sur une face côté soleil levant) permettent de limiter la pression de l'oïdium.

Conservez une protection continue.

Des fiches sur les méthodes alternatives et la prophylaxie sont disponibles [Vigne | DRAAF Grand Est](#)



Il existe des produits de biocontrôle, dont certains peuvent avoir une efficacité partielle.



LE GROUPE OIDIUM / VIGNE / AZA-NAPHTHALENES (AZN) EST EXPOSÉ À UN RISQUE DE RESISTANCE.



Quelle que soit votre commune, il est primordial d'introduire en routine le nettoyage du matériel (enjambeurs, chenillards, rogneuses, ...) à chaque sortie de parcelle, pendant toute la période d'écimage/rognage/effeuillage.

Ce geste permet de se prémunir du risque de dispersion à longue distance de la flavescence dorée.



Pour les exploitants situés en Zone Délimitée (ZD), consulter régulièrement l'extranet du Comité Champagne, ainsi que les Avertissements Viticoles (n°383) et le BSV (n°5bis) afin de bien identifier les mesures de lutte retenues dans votre ZD, notamment concernant l'obligation de lutte insecticide ou non contre l'insecte vecteur.

Pour rappel, la lutte insecticide ne doit pas être généralisée à toute l'AOC.

Se reporter à la page « flavescence dorée » de l'extranet du Comité Champagne pour toute information :

<https://extranet.comitechampagne.fr/vigne/flavescence>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles.

S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Ceresia, Certico, Chambre d'Agriculture de la Marne, Champagne Chassenay d'Arce, Champagne Veuve Cliquot Ponsardin, Champagne Vranken Pommery, Comité Champagne, Compas, CSGV, Ets Ritard, GDV Aube, GDV Marne, GEDV Aisne, Novagrain, Stahl, Terroirs et Vignerons de Champagne, Union Aubeoise Vignerons en Champagne, Union Champagne, Vinelyss, Viti-Concept.

Rédaction et animation : Comité Champagne.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est. Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane BRAILLARD - joliane.brillard@grandest.chambagri.fr



Scarabée japonais Appel à la vigilance en 2026

Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) est un organisme nuisible classé parmi les organismes de quarantaine prioritaires par la réglementation européenne sur la santé des végétaux (règlement (UE) 2019/1702) car sa présence peut représenter une menace économique, environnementale ou sociale importante pour le territoire de l'Union européenne. *Popillia japonica* s'est répandu depuis une dizaine d'années dans tout le nord de l'Italie. Les foyers se multiplient également en Suisse.

En 2025, les premières inter-captions ont eu lieu en Alsace (4 adultes capturés par des pièges et un adulte mort détecté sur une voiture par un particulier).

L'insecte est qualifié d'auto-stoppeur car il se déplace sur de grandes distances grâce aux transports (camions, trains, ...). Les larves peuvent quant à elles être transportées par la terre entourant les racines des végétaux destinés à être remis en culture. Ce scarabée est également très polyphage, c'est-à-dire qu'il se nourrit de très nombreuses plantes hôtes : maïs, soja, vigne, rosiers, fraisiers, arbres feuillus, ... Les larves font quant à elles beaucoup de dégâts sur les surfaces herbagères (prairies de graminées, gazons, golf, ...)

On l'appelle l'autostoppeur car il se déplace sur de longues distances par les transports et menace ainsi les cultures de la région Grand Est. En effet, il peut se développer sur plusieurs centaines d'hôtes dont les surfaces herbagères, le **maïs**, le soja, la **vigne**, le houblon, les arbres fruitiers, les cultures légumières, la luzerne, les **rosiers**.



Scarabée japonais (*Popillia japonica*) adulte



Caractéristiques et taille du scarabée japonais

Des **affiches et dépliants** pour faciliter la **reconnaissance** de ce coléoptère sont accessibles [sur le site internet de la DRAAF](#) Grand Est ainsi que toute l'actualité relative à *Popillia japonica*.

La surveillance de ce ravageur émergent repose sur la vigilance de chacun. Toute personne pensant être en présence d'un scarabée japonais doit le signaler au service régional de l'alimentation (DRAAF Grand Est) à l'adresse suivante, en spécifiant comme sujet « signalement popillia » et si possible accompagné de photos :

santedesvegetaux.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr